



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4080

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Attribution d'une subvention d'équipement pour le financement des travaux de voirie / espaces publics et d'évolution des systèmes de transport de l'opération Lyon Part-Dieu (aménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM)) - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguette, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4080**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Attribution d'une subvention d'équipement pour le financement des travaux de voirie / espaces publics et d'évolution des systèmes de transport de l'opération Lyon Part-Dieu (aménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM)) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le SYTRAL, composé de 11 collectivités et groupements membres dont la Métropole de Lyon, a pour objet l'organisation, le développement, l'exploitation et la coordination des transports en commun sur le territoire de ses membres, lui ayant transféré la ou les compétences qu'il est habilité à exercer.

Les statuts du SYTRAL, modifiés le 31 août 2017, prévoient une diminution de 3 % de la participation annuelle statutaire de fonctionnement versée par la Métropole à compter de l'année 2016 et jusqu'à l'année 2020.

Lors d'un précédent comité syndical du SYTRAL, le Président de la Métropole s'est engagé à accompagner le Syndicat sur des projets d'investissement.

Il est proposé au Conseil en conséquence d'octroyer au SYTRAL une subvention d'équipement de 4 M€ fléchée sur plusieurs projets d'investissement portés par ce dernier.

II - Projets d'investissement subventionnés

Les opérations d'investissement à financer dans le cadre de la subvention accordée par la Métropole sont les suivantes :

1° - Opération du PEM de Lyon Part-Dieu : travaux de voirie et d'espaces publics

En 2015, la Métropole et le SYTRAL ont conclu une convention relative à la répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements (CMOU) au titre de l'aménagement des espaces publics et des infrastructures en lien avec le PEM de Lyon Part-Dieu. À la date d'entrée en vigueur du traité de concession pour l'opération d'aménagement Part-Dieu Ouest, approuvé par la délibération du Conseil n° 2015-0918 du 10 décembre 2015, la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu s'est substituée à la Métropole en application des articles 3 et 27 de la CMOU.

Les travaux de l'opération d'aménagement du PEM de Lyon Part-Dieu en question impactent les différents systèmes de transport existants (métro, tramway, etc.) et nécessitent notamment leur déplacement, avec des impacts sur la voirie et les espaces publics.

De fait, compte tenu de leur spécificité et de leur complexité, une partie des travaux est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL, dont :

- le déplacement provisoire et repositionnement définitif des lignes aériennes de contact du tramway et des trolleybus,
- la relocalisation du tiroir tramway,
- la reprise de la station tramway,

- les accès provisoires au métro et le rétablissement des accès définitifs pour leur volet sécurité et transport uniquement,
- les équipements de billetterie et le système d'information voyageurs des pôles de transport en commun bus.

Depuis la signature de la convention, concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL, il s'avère que des coûts complémentaires sont apparus, principalement en raison d'évolutions du programme et des plannings. Au total, ces coûts complémentaires représentent 7 M€ et doivent être répartis entre les parties prenantes de la façon suivante :

- la SPL Lyon Part-Dieu prendra à sa charge environ 3 M€, sur utilisation des lignes existantes du programme des équipements publics (PEP), au titre de l'avenant à la CMOU initiale à conclure entre le SYTRAL et cette dernière,
- le SYTRAL assurera sur son budget propre environ 1,5 M€ au titre des travaux en lien avec l'évolutivité des systèmes de transport,
- pour le solde, soit environ 2,5 M€ correspondant aux travaux de voirie et d'espaces publics, il est prévu que la Métropole apporte son soutien financier au SYTRAL, par le versement de la présente subvention.

La Métropole souhaite donc contribuer au financement des travaux de voirie et d'espaces publics de l'opération du PEM de Lyon Part-Dieu. Le coût précis a été arrêté à 2 579 508 € HT (valeur novembre 2019) par la SPL Lyon Part-Dieu et sera financé par la Métropole, par le versement de la présente subvention, pour un montant de 2 579 508 HT.

2° - Opération du PEM de Lyon Part-Dieu : évolutivité des systèmes de transport

Dans le cadre de l'opération du PEM de Lyon Part-Dieu décrite ci-dessus, la Métropole souhaite contribuer au financement des travaux en lien avec l'évolutivité des systèmes de transport, dont le coût est assumé par le SYTRAL. Le coût précis a été arrêté à 1 535 060 € HT (valeur novembre 2019) par la SPL Lyon Part-Dieu et sera financé par la Métropole, par le versement de la présente subvention, pour un montant de 1 420 492 € HT.

III - Planning prévisionnel des travaux

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

Opérations déjà réalisées ou en cours de réalisation :

- modification de la ligne aérienne de contact de la ligne C13 (2017),
- retournement provisoire des lignes C1 et C2 au carrefour Bonnel / Vivier Merle avec déplacement des arrêts rue Jules Favre (2018),
- déplacement de la zone de manœuvre des tramways dite tiroir du boulevard Vivier Merle vers la rue Servient (2019).

Opérations à réaliser :

- modifications des abris voyageurs de la station tramway T1 Part-Dieu Vivier Merle (2020),
- retournement définitif des lignes C1 et C2 au carrefour Servient / Vivier Merle (2021).

IV - Budget prévisionnel :

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 4 114 568 € HT.

Charges (en €)		Produits (en €)	
travaux de voirie et d'espace public	2 579 508	subvention Métropole de Lyon	4 000 000
travaux d'évolution des systèmes de transport	1 535 060	autofinancement (SYTRAL)	114 568
Total	4 114 568	Total	4 114 568

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement de 4 000 000 € au SYTRAL, pour la réalisation des travaux de voirie / espaces publics et d'évolution des systèmes de transport de l'opération du PEM de Lyon Part-Dieu ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole aux projets de réalisation des travaux de voirie / espaces publics et d'évolution des systèmes de transport de l'opération du PEM de Lyon Part-Dieu,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 4 000 000 € au SYTRAL au titre de ces projets,

c) - la convention à passer entre la Métropole et le SYTRAL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 4 000 000 € en dépenses en 2020 à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P08O0215.

4° - La dépense d'équipement, correspondant à la subvention globale d'un montant de 4 000 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 - opération n° 0P08O0215.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.